

Présents : Antoine Ivarnes, Frédéric Roux, Yves Nicolas, René Vialis, Sophie Liotaud, Christian Antoine, Sylvie Recordier et Eric Armand.

Pouvoir(s) :

Christine Fossion à Antoine Ivarnes
Jean-François Facila à Frédéric Roux
Jean-Charles Fournon à Christian Antoine

Spectateur : Didier Boucher

Secrétaire de séance : Eric ARMAND

A l'ordre du jour

- **Convention de mise à disposition des agents techniques communaux.**

Après lecture de la convention, elle est adoptée à l'unanimité ;

La mise à disposition intéresse :
La commune de Bésignan pour 8H par mois
Le SIVOS pour 8H par mois
La commune de Bellecombe Tarendol pour 8H par semaine
La commune de Rochebrune pour 8H par semaine.

- **Création d'un poste d'agent technique communal.**

Il s'agit d'un emploi à 35h en CDD d'un an au SMIC, devant déboucher vers un CDI.
Le candidat retenu est monsieur Jean Noël EYSSERIC.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de parc photo voltaïque.**

Après consultation de la proposition de la société CE3R/ECRE, le conseil est favorable au projet proposé, avec en préalable la vérification de faisabilité auprès des services de l'état (Préfecture, DDT) du SDED et de la communauté de commune.

De même un contact avec les propriétaires concernés par l'implantation du parc est décidé.

Adopté à l'unanimité.

- **Accès au terrain de monsieur Alain Liotaud (parcelle A941).**

Monsieur Alain Liotaud est autorisé à réaliser une ouverture sur le chemin d'accès ouest à l'école.

Adopté à l'unanimité.

- **Question diverses.**

- ✓ Piscine Camping et Affermage.

Après comparaison des devis pour la construction d'une piscine pour le camping, il apparaît qu'il faut investir environ 30 000 €. La construction de la piscine est décidée pour la prochaine saison.

Après consultation du budget prévisionnel de monsieur et madame Bouchet, le conseil autorise le Maire à préparer un contrat d'affermage avec ces derniers pour la prochaine saison.

Adopté à l'unanimité.

- ✓ Effraction aux gites les Sainte Jalle

La gendarmerie a découvert l'auteur de l'effraction, le conseil décide de ne pas se porté « partie civile » dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- ✓ Branchement d'eau potable de Mme Monpezat.

Le coût de branchement est de 318 € HT – La commune étant subventionnée à 50% proposition est faite de facturer 160 € au propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

- ✓ Permis de construire de M Jacquart

Avis favorable de la commune, le délai d'instruction du dossier a été porté à 6 mois par les services instructeurs.

Le Conseil Municipal clôture ses travaux à 12h par le verre de l'amitié

Eric ARMAND